



La nouvelle liste des métiers en tension : une solution aux difficultés de recrutement en France

Actualité législative publié le 25/02/2025, vu 6540 fois, Auteur : [I.E.F. Immigration en France](#)

La nouvelle liste des métiers en tension simplifie le recrutement d'étrangers dans des secteurs clés, avec des procédures accélérées et sans opposabilité à l'emploi.

La nouvelle liste des Métiers en Tension : une solution aux difficultés de recrutement en France

Par l'équipe Information Juridique de l'Association "IEF Immigration en France"

Publié le 25 février 2025

Introduction

Le marché du travail français connaît depuis plusieurs années des tensions structurelles dans de nombreux secteurs d'activité. Face à cette réalité, le gouvernement vient d'actualiser la liste des métiers en tension, offrant ainsi de nouvelles perspectives tant pour les employeurs que pour les travailleurs étrangers. Cette évolution réglementaire, très attendue, constitue une avancée significative par rapport à la précédente liste établie en 2021, jugée trop restrictive par de nombreux acteurs économiques.

Un élargissement nécessaire des métiers concernés

Les limites de la liste de 2021

La liste établie en 2021 présentait d'importantes lacunes, laissant de côté des secteurs pourtant confrontés à des pénuries criantes de main-d'œuvre qualifiée. Parmi les grands oubliés figuraient notamment :

- De nombreux métiers de la restauration (notamment les serveurs)
- Le secteur de l'aide à domicile
- Les professions de la carrosserie automobile

Cette situation paradoxale contraignait les employeurs à des parcours administratifs complexes pour recruter des travailleurs étrangers, alors même que leurs besoins en main-d'œuvre demeuraient insatisfaits malgré leurs efforts de recrutement sur le marché national.

Une extension bienvenue à de nouveaux secteurs

La nouvelle liste des métiers en tension vient corriger ces anomalies en intégrant désormais l'ensemble des professions connaissant des difficultés objectives de recrutement. Cette reconnaissance officielle concerne notamment :

- L'ensemble des métiers de la restauration (cuisiniers, serveurs, personnel de salle)
- Les services à la personne et l'aide à domicile
- Les métiers de la réparation automobile (mécaniciens, carrossiers)
- Et de nombreux autres secteurs en tension

Cette extension témoigne d'une approche plus pragmatique, en phase avec les réalités économiques du terrain et les besoins exprimés par les entreprises françaises.

Un double avantage juridique et administratif

Faciliter la régularisation des travailleurs sans papiers

L'un des apports majeurs de cette nouvelle liste concerne la possibilité de régulariser la situation administrative des travailleurs étrangers déjà présents sur le territoire français mais dépourvus d'autorisation de travail. En effet, pour les métiers désormais reconnus en tension :

- Les travailleurs sans papiers exerçant dans ces secteurs peuvent solliciter une régularisation par le travail
- La procédure bénéficie d'un examen favorable, sous réserve de remplir certaines conditions (ancienneté, contrat de travail, intégration)
- L'employeur est sécurisé dans sa démarche de maintien dans l'emploi d'un personnel déjà formé et opérationnel

Cette opportunité de régularisation représente une solution "gagnant-gagnant" : elle permet aux entreprises de conserver des collaborateurs expérimentés tout en offrant à ces derniers une situation administrative stable et conforme à la législation.

La non-opposabilité de la situation de l'emploi : un atout décisif

L'innovation majeure réside toutefois dans le principe de non-opposabilité de la situation de l'emploi pour tous les métiers figurant sur cette liste. Ce mécanisme juridique transforme radicalement la procédure d'introduction d'un salarié étranger :

- L'administration ne peut plus refuser une autorisation de travail au motif qu'il existerait des demandeurs d'emploi capables d'occuper le poste
- La charge de la preuve est inversée : il n'appartient plus à l'employeur de démontrer l'impossibilité de recruter localement
- Les délais d'instruction sont significativement réduits en l'absence de cette étape d'analyse du marché du travail local

Ce dispositif apporte une sécurité juridique bienvenue pour les employeurs et fluidifie

considérablement le parcours administratif des recrutements internationaux.

La procédure d'introduction simplifiée : mode d'emploi

L'introduction d'un travailleur étranger pour un métier en tension bénéficie désormais d'une procédure accélérée dont voici les principales étapes :

1. Constitution du dossier par l'employeur

L'employeur doit réunir les éléments suivants :

- Le formulaire CERFA de demande d'autorisation de travail
- Le contrat de travail ou la promesse d'embauche
- Les justificatifs attestant de la qualification et de l'expérience du candidat
- Les documents relatifs à l'entreprise (extrait K-bis, attestation de vigilance URSSAF)

2. Dépôt de la demande d'autorisation de travail

Le dossier complet est à déposer sur la plateforme en ligne dédiée du ministère du Travail. L'employeur reçoit alors un accusé de réception électronique faisant courir le délai d'instruction.

3. Instruction accélérée par l'administration

Pour les métiers en tension, l'instruction bénéficie :

- D'une dispense d'opposabilité de la situation de l'emploi
- D'un traitement prioritaire par les services compétents
- D'un délai réduit à 2 semaines (contre 2 à 3 mois dans la procédure classique)

4. Délivrance de l'autorisation de travail

En cas de décision favorable, l'autorisation de travail est transmise :

- À l'employeur pour information
- Au consulat de France compétent pour le lieu de résidence du salarié étranger

5. Demande de visa par le salarié étranger

Muni de l'autorisation de travail, le futur salarié doit :

- Déposer une demande de visa de long séjour auprès du consulat de France
- Fournir les documents d'identité et justificatifs habituels (passeport, photos, etc.)
- Passer un entretien consulaire (si requis)

6. Arrivée en France et démarches complémentaires

Une fois en France, le salarié devra :

- Effectuer une visite médicale à l'OFII
- Obtenir son titre de séjour pluriannuel mention "salarié"
- S'inscrire à la sécurité sociale

Cette procédure simplifiée permet généralement d'aboutir à l'arrivée effective du salarié en France dans un délai de 1 à 3 mois après le dépôt initial, selon les pays d'origine et la réactivité du candidat.

CONCLUSION

La nouvelle liste des métiers en tension constitue une avancée significative pour résoudre les difficultés de recrutement dans de nombreux secteurs d'activité en France.

En facilitant tant la régularisation des travailleurs sans papiers que l'introduction de nouveaux salariés étrangers, elle offre des perspectives intéressantes pour les entreprises confrontées à une pénurie chronique de main-d'œuvre.

L'association IEF Immigration en France se tient à la disposition des employeurs et des travailleurs étrangers pour les accompagner dans cette démarche, en apportant son expertise en matière de sourcing RH et de procédures administratives d'immigration

Pour toute information complémentaire ou demande d'accompagnement, n'hésitez pas à contacter notre équipe juridique via le formulaire dédié sur notre site internet :

[Contact | I.E.F. Immigration en France](#)

[Focus sur votre Dossier d'Immigration | I.E.F. Immigration en France](#)

L'équipe Information Juridique de l'Association

Cet article a une valeur informative et ne saurait se substituer à un conseil juridique personnalisé. Les procédures évoquées peuvent faire l'objet de modifications réglementaires ultérieures à la date de publication.